

NUMERO 17



DECEMBRE 1995

FOREST



Le Conseil Municipal élu en juin 1995.

BULLETIN MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

En juin dernier, la "Liste d'Union au Service de Forest" se présentait à vos suffrages dans la plus grande clarté. Vous avez élu ou réélu, dès le 1er tour de scrutin, l'ensemble de ses candidats pour conduire durant 6 nouvelles années les affaires de notre Village. Nous tenons, toutes et tous, à vous remercier pour votre confiance. Elle nous a énormément touchés. Nous essaierons de nous en montrer dignes sans trahir nos engagements.

En 1983, en 1989 et cette année encore, tous les Candidats qui se sont présentés à mes côtés, l'ont fait en dehors de tout parti politique. Dans un petit village comme le nôtre, nous avons besoin de Tous. Les opinions politiques des uns ou des autres nous importent peu, sachant qu'elles peuvent parfois évoluer. La Politique se conçoit à d'autres niveaux. Cette règle a toujours été observée à Forest. Elle semble convenir à l'immense majorité d'entre vous. Gardons la précieusement pour l'Unité de notre Village.

Durant les deux premiers mandats, nous avons assaini une grande partie du village, remis en état l'ensemble des bâtiments communaux, construit des trottoirs, un complexe sportif, mis en place des animations, embelli de nombreux endroits, résolu le problème des ordures ménagères. J'entreprends mon 3ème mandat avec les mêmes objectifs: travailler pour l'ensemble des habitants. Nous tenterons de faire un maximum de réalisations avec une augmentation des impôts locaux la plus réduite possible, tout en sachant que les conditions financières des communes seront de plus en plus difficiles.

Il me reste à vous souhaiter, de tout coeur, une Bonne Année 1996. Qu'elle voie se réaliser vos Souhaits les plus chers. Qu'elle vous garde en Bonne Santé pour surmonter les difficultés qui pourraient se présenter.

Le Maire

Maurice Saniez

ETAT CIVIL 1995

Décès :

BRICOUT BUIRETTE Fernande	93 ans	le 11 03 95.
DELBARRE LACOMBLEZ Lucienne	94 ans	le 08 05 95.
CLAISSE DELVAL Claire	74 ans	le 26 06 95.
MINCHEZ Georges	68 ans	le 18 07 95.
BILLE Henri	83 ans	le 30 11 95.
FERRANDEZ Antoine	53 ans	le 07 12 95.

Naissances :

MALINOWSKI Gaëtan	le 21 03 95.
COSSE Aurélien	le 01 04 95.
HECQUET Paul Emile	le 19 04 95.
BARBIEUX Antoine	le 05 08 95.
RUIDE Cyrielle	le 31 08 95.
LALLEMAND Nicolas	le 07 10 95.
WAGNIER Julie	le 01 11 95.

Mariages :

BRONSARD David et MICELLI Laurence	le 01 07 95.
BARBIEUX Ghislain et BRACQ Valérie	le 01 07 95.
DUREUIL Eddy et BARBET Geneviève	le 22 07 95.
EIGENSCHINK Franz et FAUCHART Patricia	le 18 11 95.

Le présent Bulletin Municipal a été écrit et réalisé par le Maire. Il a été photocopié et assemblé en Mairie et tiré à 220 exemplaires.

LE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Dans deux ou trois ans, le **tri sélectif** sera obligatoire. Un schéma départemental est à l'étude. Le futur ramassage se fera au moyen de **poubelles compartimentées** ou de **poubelles multiples** au contenu différent. Des nombreuses **déchetteries** s'implanteront. Des communautés ou communes **fonctionnent** suivant cette méthode. **C'est l'avenir!**

A Bousies, un système, copié sur celui mis en place dans une ville belge, a été imposé par le Conseil Municipal. Le ramassage se fait au moyen de **sacs payants**. Le tonnage ramassé dans cette commune a été **réduit de moitié** du jour au lendemain. Ce système a pourtant des **inconvenients** : les feux de végétaux et de matières plastiques se multiplient dans les jardins. Certains ont aussi la fâcheuse tendance à se débarrasser des ordures ménagères dans la nature ou dans les communes voisines pour échapper au sac payant.

Dans les **36 000 autres communes françaises**, la notion de **service public** a été conservée et le ramassage se fait d'une manière traditionnelle, comme actuellement dans notre commune. Pour supporter cette charge, les collectivités ont instauré différents modes de financement. Certaines ont institué **la taxe à l'habitant**, d'autres **la taxe au foyer fiscal**, d'autres encore ont créé **la taxe "ordures ménagères"** qui est basée sur le foncier bâti. **Cette dernière méthode a été retenue par le Conseil Municipal précédent** le 24 janvier 1992 et la **moitié** seulement du coût de ramassage est supportée directement par les contribuables, l'autre moitié étant à la charge du budget communal.

Le Conseil Municipal de Forest a fait de **gros efforts** pour résoudre le problème. Le ramassage a lieu **toutes les semaines**, un **passage d'encombrants** se fait annuellement. Un **container à verre** a été mis à la disposition des administrés. Apparemment, ce système semble convenir à l'immense majorité d'entre vous et les habitants de Forest n'ont jamais été verbalisés pour des dépôts d'ordures dans les communes voisines ou des dépôts sauvages dans les champs et les fossés.

Le Conseil Municipal de Forest, en rentrant dans la Communauté de Communes du Pays de Mormal et de Maroilles, avait obtenu l'assurance de son Président, qu'un nouveau mode de ramassage ne nous serait pas imposé.

Les élus Forésiens, lors de la dernière réunion, se sont de nouveau prononcés, à **l'unanimité**, pour le **maintien** du système actuel de ramassage et pour le passage au **tri sélectif** dès que les orientations départementales auront été clairement définies.

Les huit maires de l'intercommunalité, à l'exception du maire de Forest, ont accepté le ramassage avec **sacs payants**.

Le Préfet devra se prononcer : permettra-t-il à notre commune de **poursuivre** son ramassage ou **imposera-t-il** les sacs à Forest, pour l'uniformité du système, à l'intérieur de la Communauté ? *Réponse dans quelques semaines ...*

Dorénavant, les camions de ramassage seront **pesés** chaque jour de collecte. Le tonnage ramassé à Forest sera **comparé** à celui des huit autres communes qui, elles, verront leur tonnage diminué de moitié, avec le système choisi. Il est donc absolument indispensable de **réduire** notre production d'ordures ménagères.

Il faut utiliser au maximum le **container à verre** et le **container à papiers** qui va être prochainement disponible. Il ne faut plus déposer des végétaux (tontes, feuilles, ...) ou des matériaux (produits de démolition, ...) dans les poubelles.

→ *Il ne faut plus accepter les poubelles des personnes extérieures à la commune. Cette dernière condition sera déterminante pour diminuer notre tonnage.*

Soyons très vigilants : à chacun ses ordures !

AMELIORATIONS ET TRAVAUX REALISES EN 1995.

- Réfection et sablage de la façade de la mairie.
- Assainissement de la rue d'Amerval et de la rue de l'Eglise.
- Confection de trottoirs et pose de bordures dans la rue d'Amerval et la rue de l'Eglise.
- Remise en état du trottoir pavé de la rue de la mairie.
- Elargissement et remise en état des bas côtés d'une partie de la rue de Richemont.
- Réfection complète de la toiture du préau de l'école.
- Réfection complète du hall de l'école primaire.
- Réfection complète de la toiture du hangar communal.
- Empierrement d'une partie de la ruelle du bois.
- Remise en état d'un registre d'Etat Civil : 6 000 F HT.
- Attribution d'une subvention de 500 Francs aux élèves de la commune partant en classe de neige avec l'école de Forest (Commune et CCAS) : 9 000 Francs.

INFORMATIONS DIVERSES

CHARGES SUPPLEMENTAIRES

- Les **cotisations patronales** sur les salaires des employés communaux augmentent de 3,8 %, alors que les dotations de l'Etat n'augmentent pas ou sont en diminution.
- A partir du 1er janvier 1996, les communes et les écoles n'auront plus la **franchise postale**. Cette **charge supplémentaire** peut être évaluée, pour la commune, à environ 6 000 Francs par an.

RECRUTEMENT D'UN EMPLOYE COMMUNAL AU 01 07 96

- Ce recrutement se fera par **concours**.
- Prière de se reporter à la dernière réunion du Conseil Municipal.

ASSAINISSEMENT : OU EN SOMMES-NOUS ?

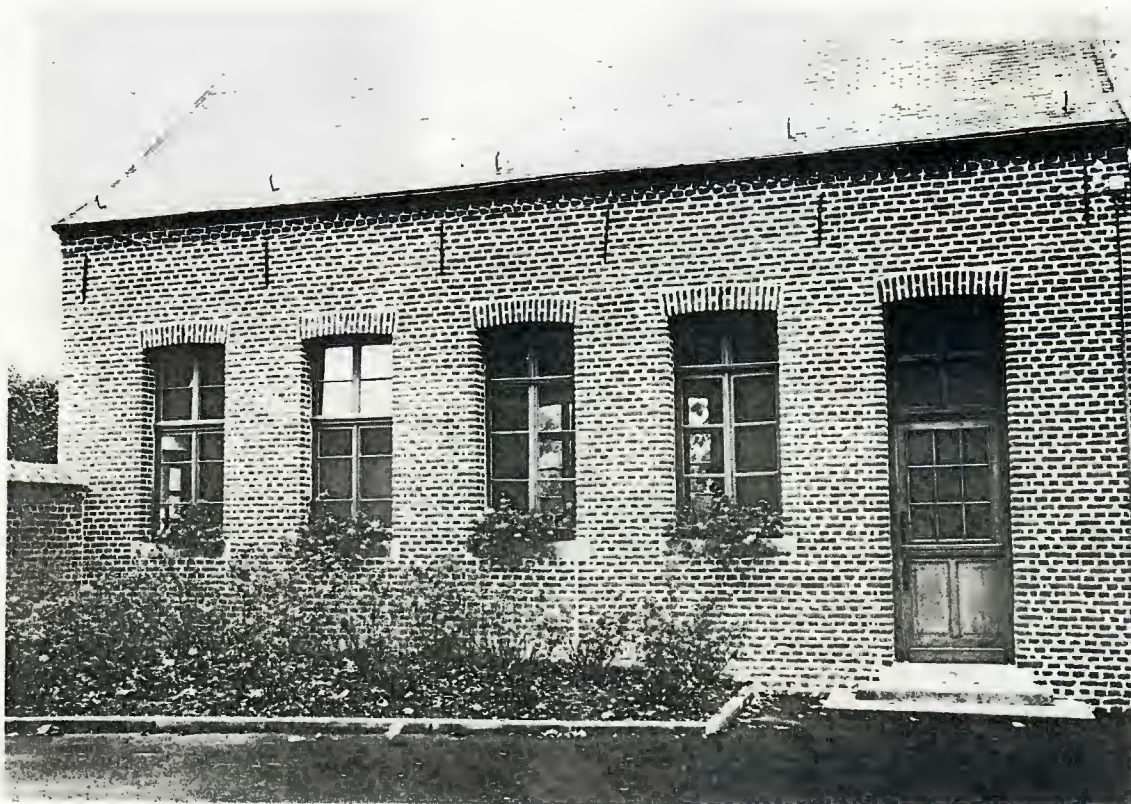
- Cette année, une nouvelle tranche a été réalisée. L'assainissement, que nous avons commencé en 1983, est en **très bonne voie**.
- Le programme concernant la **Ruelle du Bois** et la **Rue du Moulin** vient d'être retenu : les travaux pourraient débuter dès la fin de l'année 1996.
- Mr MACHEPY, Maire de Solesmes, Mr SANIEZ, Maire de Forest, Mr CATTET, Vice-Président du SIAN et Mr DUCARNE, Conseiller Général du Canton, se sont réunis en octobre dernier, pour parler de l'assainissement du hameau d'Ovillers. Mr le Maire de Solesmes envisage ces travaux dans quelques années.

FOREST S'EMBELLIT



La Place de l'Abreuvoir en été.

Le parking a été remis en état, goudronné et des bordures ont été posées.

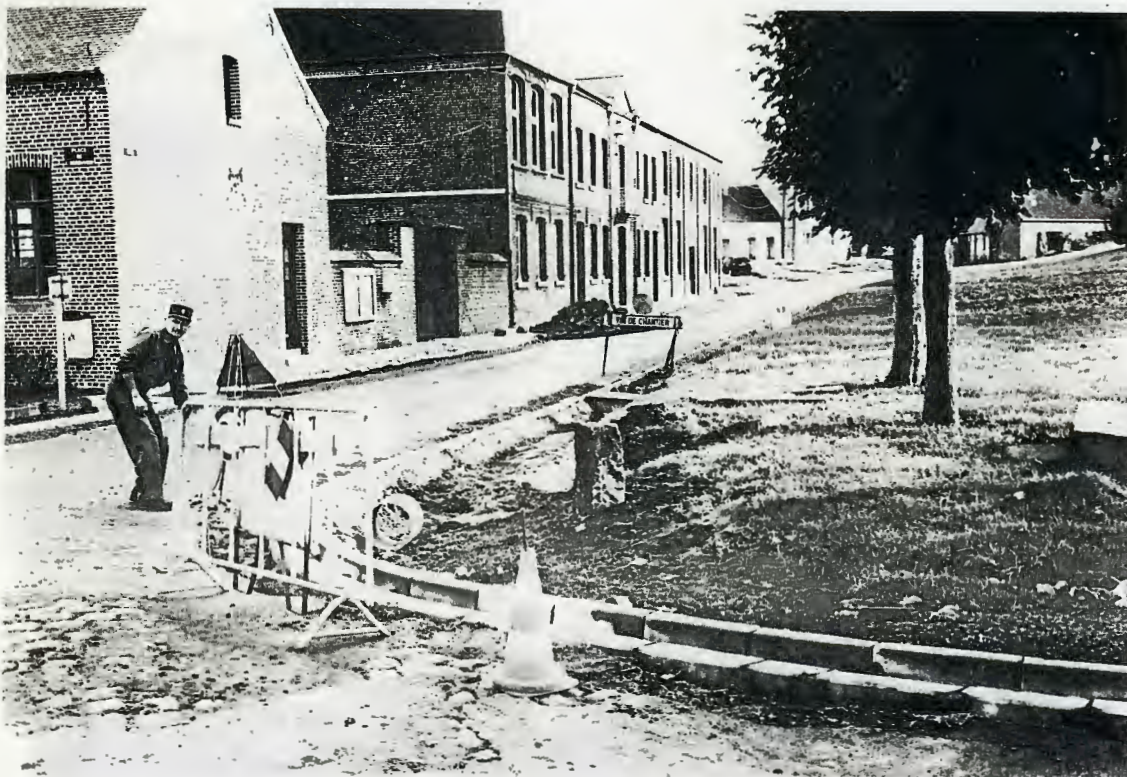


**Les murs de la Mairie ont été remis en état puis sablés
par les stagiaires et l'entreprise Cappeliez.**

D'IMPORTANTES TRAVAUX REALISES



Les rues d'Amerval et de l'Eglise ont été assainies puis remises en état.



Des trottoirs ont été construits et des bordures posées.

LE LOTO DU 8 MAI



**Cette manifestation connaît toujours un grand succès
grâce au dévouement et au travail
des membres du Comité d'Animation Culturelle.**



LE COMITE D'ANIMATION CULTURELLE

Membres : SANIEZ Maurice, DUBOIS Denis, KLUR Didier, WANECQUE Jean-Michel, MARIN Jean Maurice, LEGRAND René, AZAMBRE Monique, LEDIEU Thérèse, FONTAINE Didier, BLOTTEAU René, VANESSE Patrice, LARDENOIS Pierre, MOREAU Nadine, AZAMBRE Raymonde, OBLED Marie-Hélène, MERCIER Jocelyne, MOREAU Martine.

Le Comité d'Animation Culturelle, créé en 1983, prend en charge l'animation du village. Cette tâche est particulièrement difficile, mais elle permet à la commune d'économiser pas mal d'argent grâce aux deux activités excédentaires : le loto mais surtout la brocante.

Nous remercions les Forésien et les Forésiennes qui nous facilitent l'organisation de cette dernière, en mettant à notre disposition des prairies pour les parkings ou en autorisant les brocanteurs à s'installer devant leur entrée.

Les bénéfices ainsi réalisés permettent d'offrir un spectacle aux enfants de l'école à Noël, de donner une subvention au Club des Aînés, de financer le repas amical du 11 novembre, de payer l'orchestre lors d'un concert, de participer financièrement au feu d'artifice, d'améliorer les autres manifestations (ducasse, 14 juillet, ...).

Par votre présence lors des différentes manifestations, vous encouragez les membres du Comité d'Animation Culturelle à poursuivre l'action qu'ils ont entreprise.

CALENDRIER DES FETES 1996.

Dimanche 24 mars	Parcours du coeur: départ à 9 heures 30 (Forest, Amerval, Owillers, Forest).
Mercredi 08 mai	Commémoration de l'Armistice de 1945. Loto Familial : ouverture des portes à 14 heures.
Samedi 15 juin	3ème Brocante pour les enfants.
Dimanche 16 juin	Ducasse: attractions foraines.
Dimanche 14 juillet	Jeux traditionnels - Tombola gratuite.
Dimanche 08 septembre	13ème Brocante.
<u>Dimanche 10 novembre</u>	<u>7ème repas amical.</u>
Lundi 11 novembre	Commémoration de l'Armistice de 1914.
Fin décembre	Fête de Noël à l'école: . jouets et friandises offerts par la commune. . spectacle offert par le Comité d'Animation Culturelle.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE FOREST

REUNION DU 30 MARS 1995

Présents : SANIEZ M. - FONTAINE D. - BLOTTEAU R. - KLUR D. - WANECQUE J. M. - OBLED B. - AZAMBRE M. - LEDIEU Th. - LEGRAND R. - DUBOIS D. - LEDIEU A. - MARIN J.M. - BUQUET M.

Absents et excusés : BLOTTIAUX Ch. (qui a donné un pouvoir écrit à KLUR D.) - RAVERDY R.
Secrétaire : FONTAINE D.

Lecture et approbation du procès verbal de la dernière réunion (à l'unanimité).

1. COMPTE ADMINISTRATIF 1994 :

- Recettes : 1 412 435 Francs.
- Dépenses : 1 273 489 Francs.
- Les travaux d'assainissement, de bordurage et de réfection de la mairie sont budgétisés (recettes: 577 534 Francs et dépenses : 703 445 Francs).
- L'excédent net cumulé s'élève à 235 909 Francs.
- Le compte administratif du Maire est adopté à l'unanimité.

2. VOTE DU TAUX DES 4 TAXES :

- Mr le Maire propose que le taux des 4 taxes ne soit pas augmenté : taxe d'habitation : 9,02 - taxe professionnelle : 9,71 - foncier bâti : 9,59 - foncier non bâti : 39,05.
- Ces quatre taux n'ont pratiquement pas évolué depuis 12 ans. En 1983, taxe d'habitation : 8,77 - Taxe professionnelle : 10,20 - foncier bâti : 9,59 - foncier non bâti : 39,03.
- A l'unanimité des membres présents, le Conseil maintient le taux des 4 taxes.

3. BUDGET PRIMITIF 1995 :

- En fonctionnement : il s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 265 048 Francs.
- En investissement : il s'équilibre à 125 771 Francs.
 - . remplacement de la petite tondeuse : 5 500 francs (avec reprise de l'ancienne : 1 500 Francs) aux Ets OBLED.
 - . réfection des toitures du préau de l'école et de l'atelier : 38 000 Francs.
 - . remplacement des fenêtres de la mairie et pose de volets : 30 000 Francs.
 - . empierrement de la partie communale de la ruelle du Bois (partie jouxtant le chemin en béton).
 - . réparation d'un registre d'état civil : 5 000 Francs H. T.
 - . empierrement d'une partie de la ruelle Camarade à OVILLERS.
- Le budget primitif 1995 est voté à l'unanimité des membres présents.

4. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES RUES DE LA PLACE ET DE LA MAIRIE :

- Les travaux doivent débuter vers le 20 avril.
- Des travaux de bordurage sont prévus de la mairie à la dernière habitation assainie avec cette tranche.

- A l'unanimité de ses membres, le conseil demande le déclassement partiel de la route départementale: la partie située devant la mairie, l'école et l'Auberge de la Clef deviendrait route communale et le chemin communal situé devant chez Mme LOCQUET deviendrait route départementale.

5. PROTESTATIONS DU CONSEIL :

- A la demande de l'Association des Maires de France, le Conseil, à l'unanimité, proteste contre l'augmentation de 3,8 % des cotisations CNRACL (cotisations patronales sur les salaires des employés communaux) alors que les dotations de l'Etat n'augmentent pas ou sont en diminution.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil s'oppose à la réduction des effectifs de l'Équipement. Cette mesure aurait un effet néfaste sur le chômage et ne permettrait plus à ce service d'effectuer toutes les tâches qui lui sont confiées.

6. INTERCOMMUNALITE :

- Par deux fois, le Conseil de FOREST, à la majorité de ses membres, a refusé de faire partie d'une intercommunalité.
- Le Conseil regrette une nouvelle fois l'éclatement du Canton de LANDRECIES : les communes se sont dispersées vers trois intercommunalités différentes.
- La Commission Départementale de Coopération Intercommunale a proposé que la commune de FOREST soit rattachée à la Communauté de Communes de Maroilles et du Pays de Mormal (Intercommunalité dont BOUSIES est le siège).
- Mr le Préfet du Nord, par arrêté préfectoral daté du 23 janvier 1995 a suivi l'avis de la Commission Départementale, ne tenant pas compte des délibérations du Conseil Municipal de FOREST, et a rattaché notre commune à la Communauté de Communes de Maroilles et du pays de Mormal.
- Mr BLOTTIAUX, dans sa procuration, demande de voter uniquement pour des délégués du conseil qui ont toujours été favorables à l'intercommunalité.
- Le Conseil préfère attendre que les nouveaux conseils municipaux soient installés pour procéder à l'élection des délégués éventuels.

REUNION DU 17 JUIN 1995

Présents : M. SANIEZ - D. FONTAINE - D. KLUR - J.M. WANECQUE - R. BLOTTEAU - M. AZAMBRE - R. LEGRAND - Th. LEDIEU - B. OBLED - D. DUBOIS - A. LEDIEU - M. MOREAU - J. M. MARIN - J. MERCIER - R. RAVERDY.

Absent : Néant.

Secrétaire : M. MOREAU.

Date de la convocation : 12 juin 1995.

1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

La séance est présidée par B. OBLED, doyen d'âge, qui donne les résultats des élections du 1er et unique tour de scrutin en date du 11 juin 1995 et déclare installés les Conseillers Municipaux dans leurs fonctions:

Inscrits	381
Votants	338
Nuls	7
Exprimés	331
Majorité absolue	166

SANIEZ Maurice	260 voix	78.54 %
FONTAINE Didier	251 voix	75.83 %
BLOTTEAU René	198 voix	59.81 %
KLUR Didier	256 voix	77.34 %
WANECQUE Jean Michel	262 voix	79.75 %
AZAMBRE Monique	245 voix	74.01 %
LEDIEU Thérèse	224 voix	67.67 %
MERCIER Jocelyne	216 voix	65.25 %
MOREAU Martine	218 voix	65.86 %
DUBOIS Denis	258 voix	77.94 %
LEDIEU André	219 voix	66.16 %
LEGRAND René	236 voix	71.29 %
MARIN Jean Maurice	252 voix	76.13 %
OBLÉD Benoît	221 voix	66.76 %
RAVERDY René	237 voix	71.60 %

2. ELECTION du MAIRE :

- Un candidat : Maurice SANIEZ.
- Le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

Votants	15
Nuls	0
Exprimés	15
Majorité absolue	8
SANIEZ Maurice	15 voix

- Mr SANIEZ Maurice est élu Maire de FOREST.

3. ELECTION du 1er ADJOINT :

- Deux candidats : FONTAINE Didier et WANECQUE Jean Michel.
- Le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

Votants	15
Nuls	0
Exprimés	15
Majorité absolue	8
FONTAINE Didier	8 voix
WANECQUE Jean Michel	7 voix

- Mr FONTAINE Didier est élu 1er Adjoint au Maire de FOREST.

4. ELECTION du 2ème ADJOINT :

- Deux candidats : KLUR Didier et WANECQUE Jean Michel.
- Le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

Votants	15
Nuls	0
Exprimés	15
Majorité absolue	8
KLUR Didier	11 voix
WANECQUE Jean Michel	4 voix

- Mr KLUR Didier est élu 2ème Adjoint au Maire de FOREST.

5. ELECTION du 3ème ADJOINT :

- Un candidat : WANECQUE Jean Michel.
- Le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

Votants	15
Nuls	0
Exprimés	15
Majorité absolue	8
WANECQUE Jean Michel	15 voix

- Mr WANECQUE Jean Michel est élu 3ème Adjoint au Maire de FOREST.

5. ELECTION du 4ème ADJOINT :

- Un candidat : BLOTTEAU René.
- Le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

Votants	15
Nuls	1
Exprimés	15
Majorité absolue	8
BLOTTEAU René	14 voix

- Mr BLOTTEAU René est élu 4ème Adjoint au Maire de FOREST.

REUNION DU 30 JUIN 1995

Présents : M. SANIEZ - D. FONTAINE - D. KLUR - J.M. WANECQUE - R. BLOTTEAU - D. DUBOIS - M. AZAMBRE - R. LEGRAND - Th. LEDIEU - B. OBLED - A. LEDIEU - M. MOREAU - J. MERCIER.

Absents : J. M. MARIN - R. RAVERDY.

Secrétaire : D. FONTAINE

Lecture et approbation du procès verbal de la réunion du 17 juin 1995 (à l'exception de René LEGRAND).

1. RESPONSABILITES DES ADJOINTS :

Le Conseil Municipal décide de donner à chaque adjoint une responsabilité :

- 1er Adjoint : Mr Didier FONTAINE Environnement : propreté du village, élagage des haies, échardonnage, ...
- 2e Adjoint : Mr Didier KLUR Fêtes et cérémonies.
- 3e Adjoint : Mr Jean-Michel WANECQUE Action sociale.
- 4e Adjoint : Mr René BLOTTEAU Gestion du complexe sportif.

2. TERRAIN DE TENNIS :

Les membres présents décident quelques changements dans le fonctionnement du terrain de tennis :

- Fermeture impérative à **22 heures** (tapage nocturne après cette heure).

LES NOCES D'OR DE MME ET MR BARAS



**Après 50 années de vie commune, Emile BARAS et Marie Rose BLONDIEAUX
ont renouvelé leur engagement devant Mr le Maire
et en présence de leurs enfants, petits enfants et arrière petite fille.**



UN MATCH DE FOOTBALL TRES DISPUTE



Les spectateurs
et les acteurs.



- **Cotisation annuelle de 400 francs pour les personnes étrangères à la commune.**
- **Remise d'une clé** aux habitants de Forest contre un **chèque caution de 50 francs** qui sera déposé en cas de perte de la clé, prêt à une autre personne, dégradations, non respect du règlement, ... Par contre le chèque sera rendu à l'intéressé(e) contre remise de la clé à tout moment.

3. INDEMNITE DU MAIRE ET DES AJOINTS :

- La commune **perçoit une dotation spécifique** de l'Etat pour couvrir cette dépense.
- Mr SANIEZ propose que l'indemnité légale **soit diminuée de 30 %**.
- A l'unanimité des membres présents, l'indemnité de fonction du Maire est portée à 12% de l'indice 1015 et celle des adjoints est fixée au quart de l'indemnité du Maire.
- Comme dans les deux mandats précédents, **Maire et Adjoints reverseront une partie** de cette indemnité.

4. DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES COMMISSIONS :

SIREL :

Titulaires : Maurice SANIEZ - Thérèse LEDIEU.

Suppléante: Monique AZAMBRE.

SITOA :

Titulaire : Denis DUBOIS.

Suppléant : Maurice SANIEZ.

ELECTRIFICATION :

Monique AZAMBRE, René RAVERDY.

SIAN - SIDEN :

Martine MOREAU, Didier FONTAINE.

REVISION DES LISTES ELECTORALES DES CHEFS D'ENTREPRISES :

Muriel HAUTECOEUR - Philippe CAPPELIEZ.

COMITE D'ANIMATION CULTURELLE :

Membres du Conseil Municipal : Maurice SANIEZ, Didier FONTAINE, René BLOTTEAU, Martine MOREAU, Jocelyne MERCIER, René LEGRAND, Denis DUBOIS, Jean-Michel WANECQUE, Monique AZAMBRE, Thérèse LEDIEU, Didier KLUR, Jean-Maurice MARIN.

Membres extérieurs : Pierre LARDENOIS, Raymonde AZAMBRE, Marie Hélène OBLED, Patrice VANESSE, Nadine MOREAU.

PREVENTION ROUTIERE :

Didier FONTAINE.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Le Conseil décide de **fixer à 6** le nombre de ses représentants au sein du C. C. A. S.

Sont élus : Didier FONTAINE, René BLOTTEAU, Benoît OBLED, Denis DUBOIS, Thérèse LEDIEU, André LEDIEU.

SURVEILLANCE DES FOSSES :

Benoît OBLED, André LEDIEU.

BIBLIOTHEQUE :

Denis DUBOIS.

COMMISSION D'APPELS D'OFFRES :

Titulaires : André LEDIEU, René LEGRAND, Didier FONTAINE..

Suppléants : Jocelyne MERCIER, Denis DUBOIS, Didier KLUR..

SYNDICAT DES EAUX :

Maurice SANIEZ, André LEDIEU.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Sont proposés par le Conseil Municipal :

- 12 Titulaires : Jean-Maurice MARIN, René RAVERDY, Didier FONTAINE, René BLOTTEAU, Martine MOREAU, René LEGRAND, Benoît OBLED, Monique AZAMBRE, Thérèse LEDIEU, André LEDIEU,

Didier KLUR et extérieur au village Georges CAPPELIEZ.

- 12 Suppléants : Jocelyne MERCIER, Denis DUBOIS, Jean-Michel WANECQUE, Alfred BASUYAU, Francis BRONSARD, Raoul CAPPELIEZ, Jean-Charles CORNET, Jean-Marie FIC, Michel HAUTECOEUR, Gabriel HENNIAUX, Edmond BRIATTE, et extérieur au village Michel CLAISSE.

- *Le Directeur des Services Fiscaux de Valenciennes désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants choisis parmi les membres proposés par le Conseil.*

COMMISSION DES TRAVAUX ET DES ECOLES :

André LEDIEU, René LEGRAND, Didier FONTAINE, Benoît OBLED.

DELEGUES AUX ECOLES :

Maurice SANIEZ, Benoît OBLED.

5. CENTRE AERE :

- Le centre aéré a dû être annulé car, au 12 juin, 13 enfants seulement étaient inscrits (dont quelques uns extérieurs à la commune).

Une subvention de 300F. sera versée à chaque enfant de FOREST qui participera à un centre aéré à condition qu'il soit présent pendant toute la durée du centre. Sinon, elle sera calculée au prorata du nombre de jours de présence de l'enfant.

6. ECOLE :

- La réfection du couloir des classes est prévue pour juillet,

- L'achat d'un ordinateur sera revu,

- La participation de la Commune à la classe de neige 1995-1996 n'est pas arrêtée. Plusieurs membres du Conseil pensent que la tenue d'un stand lors de la brocante pourrait procurer des fonds.

7. TRAVAUX DE BORDURAGE :

- Un devis sera demandé à l'entreprise DESCAMPS.

8. FEU D'ARTIFICE :

- Samedi 15 juillet 1995 à 22h 30.

- Il sera payé par la Commune et le Comité d'Animation Culturelle.

9. INTERCOMMUNALITE :

- Suite à l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 23 janvier 1995 qui **associe** la commune de FOREST à la communauté de communes de Mormal et de Maroilles, le Conseil Municipal, après un vote, **se rallie à cette proposition :**

Pour : 10 voix

Contre : 2 voix

Un bulletin blanc

- Le Conseil nomme :

Maurice SANIEZ, Monique AZAMBRE : délégués titulaires.

René LEGRAND et Thérèse LEDIEU: délégués suppléants.

10. FONCTIONNEMENT DU FAX :

- Le Conseil décide de demander un numéro de téléphone indépendant pour le fax.

REUNION DU 31 AOUT 1995

Présents : M. SANIEZ - D. FONTAINE - D. KLUR - J.M. WANECQUE - M. AZAMBRE - R. LEGRAND - Th. LEDIEU - B. OBLED - A. LEDIEU - M. MOREAU - J. MERCIER. - J. M. MARIN.

Absents et excusés : - R. RAVERDY. - D. DUBOIS (qui a donné un pouvoir écrit à D. KLUR) et R. BLOTTEAU (qui a donné un pouvoir écrit à A. LEDIEU).

Secrétaire : Th. LEDIEU.

Lecture et approbation du procès verbal de la réunion du 30 juin 1995 (à l'exception de René LEGRAND).

1. TRAVAUX : RUES D'AMERVAL ET DE LA PLACE :

- Pour la réalisation des travaux de bordurage et confection de trottoirs dans les rues d'Amerval et de la place, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, retient les devis de l'entreprise DECAMPS :

. rue d'Amerval 270 000 F.

. rue de la place..... 80 000 F.

Un emprunt sera sollicité auprès du Crédit Local de France ainsi qu'un prêt relais concernant la T.V.A. aux meilleures conditions.

2. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1995 :

A l'**unanimité**, le Conseil Municipal vote le budget supplémentaire 1995 qui s'équilibre en :

- Fonctionnement 217 980 F.

- Investissement 618 653 F.

3. RETRAITE DE Mr LACOMBLEZ:

- Le poste sera vacant en juin 1996, il sera attribué après l'organisation d'un **concours** au Centre de Gestion à Lille.

- Le permis "**poids lourds**" est obligatoire pour la conduite du tracteur communal.

- La commune devra choisir entre un poste de **garde** ou un poste d'**employé de voirie**.

- Le conseil optera pour un poste à **temps plein** ou un poste à **mi-temps**.

4. ATTRIBUTION DES DROITS DE CHASSE SUR LES TERRES COMMUNALES :

- Il est décidé de revenir sur la décision prise le 1er septembre 1994 par le Conseil Municipal précédent.
- A l'**unanimité**, les membres du Conseil décident de laisser les droits de chasse **libres** sur les terres communales (environ 14 ha) aux **chasseurs habitant la Commune**, à charge pour eux de respecter la législation en vigueur.

5. EMLACEMENT PUBLICITAIRE :

- Le Conseil décide, à l'**unanimité**, l'instauration d'une taxe sur les panneaux publicitaires implantés sur le territoire communal (cette taxe est à la charge des entreprises de publicité).

6. LOCATION DE LA SALLE DES FETES :

- Considérant sa situation à l'étage et les normes de sécurité, le Conseil décide, à l'**unanimité**, de refuser la location de la salle des fêtes pour des manifestations privées (exception pour les vins d'honneur des mariages).

7. LIMITATION DE VITESSE SUR CERTAINES VOIES COMMUNALES :

- A l'**unanimité**, le Conseil décide de **réduire la vitesse** des véhicules à 30 Km/h dans les rues Jean Ethuin, Oscar, Cloez, et de Valenciennes. Un arrêté sera pris et des panneaux posés.

REUNION DU 19 SEPTEMBRE 1995

Présents : M. SANIEZ - D. FONTAINE - D. KLUR - J.M. WANECQUE - R. BLOTTEAU - M. AZAMBRE - R. LEGRAND - Th. LEDIEU - B. OBLED - D. DUBOIS - A. LEDIEU - M. MOREAU

Absents et excusés : - R. RAVERDY. - J. M. MARIN - J. MERCIER (qui a donné un pouvoir écrit à M. AZAMBRE).

Secrétaire : J. M. WANECQUE.

Date de la convocation : 18 septembre (par la procédure d'urgence).

Lecture et approbation du procès verbal de la réunion du 31 août 1995 (Mr René LEGRAND contestant un mot du 4 ème paragraphe : le mot "gratuits" devant être employé à la place du mot "libres").

1. SUBVENTION ACCORDEE AUX ENFANTS FREQUENTANT LA CLASSE DE NEIGE :

- Il est décidé, à l'**unanimité**, d'accorder la même subvention de **500 Francs** pour aider les familles de FOREST ayant un enfant scolarisé à l'école primaire du village et partant en classe de neige.
- Cette subvention est prise en charge par la Commune et le C C A S.
- Il est rappelé que cette subvention est accordée **une seule fois** dans la scolarité de l'enfant.

2. COLIS DES AINES ET NOEL DES ENFANTS :

- Le colis de Noël, pour les personnes âgées de 65 ans au 31 décembre, passe à 84 Francs.
- La somme allouée par la Commune pour l'achat d'un jouet aux enfants de l'école est portée à 42 Francs.

3. INTERCOMMUNALITE :

- Mme AZAMBRE et Mr SANIEZ, délégués titulaires, ont assisté à la réunion de la Communauté de Communes de Maroilles et du Pays de Mormal qui s'est tenue à Le Favril, le 13 09 95.
- Le taux de la taxe professionnelle de la commune disparaît. Il est remplacé par le taux intercommunal. Cet ancien taux devra, en deux années, s'aligner sur le taux intercommunal.
- Les trois autres taux (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) restent sous le contrôle de la Commune.
- Le Conseil décide de **transférer le ramassage des ordures ménagères** à la Communauté de Communes. La taxe "ordures ménagères" disparaîtra à terme. Les modalités de ramassage seront débattues lors d'une prochaine réunion intercommunale : fréquence, entreprise désignée, ramassage par lui-même. Les membres du Conseil se disent très attachés au ramassage actuel (avec des poubelles).

4. DROITS DE CHASSE SUR LES TERRES COMMUNALES :

- Mr le Maire donne connaissance au Conseil du fax, qu'il a reçu le jour même, de Mr le Sous Préfet d'Avesnes concernant cette affaire.
- A l'**unanimité**, le Conseil ne revient pas sur sa décision : " les droits de chasse, sur ces terres, sont libres et gratuits pour tous les chasseurs habitant la Commune ".
- Le Conseil demande à Mr le Maire **de ne pas se rendre** à l'étude de Maître Carlier pour signer les baux de chasse le **vendredi 22 septembre à 17 heures**, suite à une **sommation interpellative** qui vient de lui être signifiée par Maître Singer, huissier de justice à Le Quesnoy, sur la requête du Docteur Buquet ayant pour avocat Maître Faugeroux. La Commune n'a pas demandé à Maître Carlier d'établir d'acte concernant la location des droits de chasse sur les terres communales. Une lettre recommandée sera adressée à Maître Carlier pour l'informer de la décision du Conseil.
- La Commune demandera à Maître Ledieu, avocat à Le Cateau, de défendre ses intérêts en cas de poursuite du conflit.

REUNION DU 27 OCTOBRE 1995

Présents : M. SANIEZ - D. FONTAINE - D. KLUR - J.M. WANECQUE - R. BLOTTEAU - M. AZAMBRE - R. LEGRAND - Th. LEDIEU - B. OBLED - D. DUBOIS - A. LEDIEU - M. MOREAU - J. M. MARIN - J. MERCIER.

Absent : R. RAVERDY.

Secrétaire : D. FONTAINE.

Date de la convocation : 20 octobre 1995.

Participaient également à cette réunion :

. Maître CARLIER, Notaire à Le CATEAU.
. F. BRIATTE, Z. CAUDMONT, J. VINCENT, F. BRONSARD , G. HENNIAUX et A. BASUYAUX. membres du CCAS, nommés par le Maire.
. M. BUQUET, B. PRUVOT, J. VINCENT, R. CAUDMONT, J. DELACOURTE, E. MERIAUX, J. BRIATTE et P. VANESSE, membres de la Commission de la "Société de Chasse Communale".

1. RAPPEL DE LA LEGISLATION EN VIGUEUR :

- A la suite de plusieurs plaintes, Monsieur le Maire souhaite rappeler quelques points de l'**Arrêté Préfectoral du 11 juillet 1995**, affiché dans toutes les mairies :

. il est interdit de faire usage des armes à feu sur les **routes** et les **chemins** publics.

. il est interdit à toute personne placée à **portée de fusil** (environ 250 mètres) de tirer en direction **des routes** ou des **habitations**.

. il est interdit de tirer **les pigeons voyageurs**.

. les **colombiers domestiques** sont **obligatoirement fermés** du 1er mars au 31 juillet et du 1er octobre au 31 décembre.

- L'organisation d'un **ball-trap** est soumise à l'autorisation du Maire : ce dernier délivrera une **autorisation écrite**, demandera à l'organisateur l'**assurance** couvrant ces risques et rappellera que ce genre de manifestation doit être suffisamment **éloigné des maisons**.

2. DROITS DE CHASSE SUR LES TERRES COMMUNALES ET DE CCAS :

- Cette réunion est organisée dans le but de trouver un **compromis** et d'**apaiser** les esprits.

- Monsieur le Maire souhaite la **bienvenue** à tous les participants, rappelle l'**historique** du différend et espère qu'un **accord général** sera trouvé.

- La société de chasse rappelle qu'elle souhaite obtenir **tous les droits de chasse** communaux et de CCAS pour **9 ans** et à **20 Francs l'hectare**.

- **Une 1ère proposition est faite par la Commune et le CCAS :** " la commune laisse **gratuitement** ses droits de chasse à **tous les chasseurs** de la commune. Le CCAS cède pour **trois ans** ses droits de chasse à la société communale à **20 Francs/l'hectare** ".

Cette proposition n'est pas acceptée par la Société de Chasse.

- **Une 2ème proposition est faite par la Société de Chasse :** " la Société refuse les droits de chasse communaux et les droits de chasse du CCAS occupés par les dissidents et accepte les **autres droits de chasse du CCAS** pour **9 ans** et à **20 francs/l'hectare** ".

Cette proposition n'est pas retenue par la Commune et le CCAS.

- **Une 3ème proposition est faite par la Commune et le CCAS :** " la commune et le CCAS louent la **totalité** des droits de chasse (communaux et CCAS) à la Société de Chasse pour **3 ans** et à **30 Francs/l'hectare** ".

Cette Proposition est acceptée par la Société de Chasse.

- Cette délibération prendra effet **le 1er janvier 1996** et prendra fin le **31 décembre 1998**.

CONSEIL MUNICIPAL DE FOREST REUNION DU 05 DECEMBRE 1995

Présents : M. SANIEZ - D. FONTAINE - D. KLUR - R. BLOTTEAU - M. AZAMBRE - R. LEGRAND - Th. LEDIEU - B. OBLED - D. DUBOIS - A. LEDIEU - M. MOREAU - J. MERCIER.

Absents et excusés : R. RAVERDY. - J. M. MARIN - J.M. WANECQUE (qui a donné un pouvoir écrit à M. AZAMBRE).

Secrétaire : D. FONTAINE.

Date de la convocation : 20 novembre 1995.

Lecture et approbation du procès verbal de la réunion du 27octobre 1995 (à l'unanimité).

1.CONDITIONS D'EMBAUCHE DES STAGIAIRES CES :

- **Travaux proposés** : réfection extérieure et intérieure des bâtiments communaux, entretien de la voirie, entretien des espaces verts, ...

- En cette période, l'Etat n'autorise plus l'embauche ou le maintien de jeunes en contrat CES dans le Nord.
- Quand la situation sera débloquée, les deux premières demandes émanant de jeunes de la commune seront satisfaites.
- La durée légale du stage est fixée à **une année**.
- Le demandeur devra obligatoirement avoir **un an minimum d'inscription à l' A.N.P.E.**
- Deux candidatures : Dany FOSTIER. et Olivier MERCIER
- Salaire : environ 2 500 Francs/mois.

2. DESIGNATION DU NOTAIRE POUR LES BAUX DES TERRES LOUEES AUX AGRICULTEURS :

- Maître CARLIER, notaire à Le Cateau est désigné.

3. RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES :

- Mr le Maire informe le Conseil que toutes les autres communes de la Communauté de Communes de Maroilles et du Pays de Mormal, dont Forest fait partie, ont choisi le **ramassage au moyen de sacs payants**.
- Ce mode de collecte, mis en place à Bousies depuis plusieurs années, a permis de **réduire le tonnage de moitié**.
- En réduisant le tonnage, on réduit en même temps le coût d'enlèvement et de destruction des ordures ménagères.
- Des **inconvenients** sont liés à ce système. Certains se débarrassent des détritres en **brûlant** les papiers et les matières plastiques dans leur jardin. D'autres **déposent** les sacs dans les communes voisines ou dans les fossés.
- A l'**unanimité** des membres présents, le Conseil Municipal demande à la Communauté de Communes d'autoriser Forest à collecter les ordures ménagères par la **méthode traditionnelle des poubelles**.
- La décision finale reviendra à Monsieur le Préfet du Nord.

4. RECRUTEMENT D'UN EMPLOYE COMMUNAL :

- Mr LACOMBLEZ prendra sa retraite le 30 juin prochain.
- La Commune doit se prononcer pour un poste de **garde champêtre ou d'agent technique** (spécialité : entretien des locaux et des espaces verts). La même personne ne peut plus assumer les deux fonctions en même temps, comme actuellement.
- A l'unanimité, le Conseil décide d'engager un agent technique.
- L'agent sera obligatoirement recruté par un **concours** organisé par le **Centre de Gestion du Personnel Communal, 14 rue Jeanne Maillotte à Lille** (article 43 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984).
- La Commune demandera au Centre de Gestion de tenir compte des conditions suivantes :
 - . la personne recrutée sera de sexe masculin.
 - . elle devra habiter Forest.
 - . elle sera recrutée à temps complet.
 - . le permis de conduire VL est exigé ou la personne désignée devra s'engager à l'obtenir dans l'année qui suit.

5. CLASSE DE NEIGE :

- Les **enfants de la Commune** bénéficient d'une subvention exceptionnelle de 500 Francs pour participer à la classe de neige organisée par l'école de Forest (Commune : 300 Francs et CCAS : 200 Francs).

- Cette subvention n'est accordée qu'une **seule fois** dans la scolarité de l'enfant et les élèves ne pourront plus prétendre à **aucune autre subvention** communale à l'avenir.
- En règle générale, la Commune accorde une subvention de 200 Francs, **une fois dans sa scolarité**, à tout élève habitant Forest, participant à un voyage éducatif, à condition qu'il n'ait pas bénéficié de la subvention spéciale. Le Conseil autorise les virements de crédits nécessaires.

6. DECORATIONS DE NOEL :

- Condition matérielle : la guirlande doit être accrochée à deux poteaux opposés existants.
- Le problème des décorations supplémentaires sera revu l'an prochain.

7. COLIS DE FIN D'ANNEE :

- Ils seront distribués le samedi 23 décembre à partir de 14 heures.

8. ADHESION DE LA COMMUNE DE LANDRECIES A LA CCMM :

- La Commune de Landrecies demande son retrait de la Communauté de Communes dont elle fait partie et son entrée dans la Communauté de Communes de Maroilles et du Pays de Mormal.
- Après délibération, le Conseil Municipal de Forest autorise Landrecies à rejoindre la CCMM.

LA VIE DE TOUS LES JOURS A FOREST

Le Club des Aînés "Tous Unis".

- Présidente : Mme Marie Klur.
- Les membres sont heureux de se réunir un **mercredi sur deux**. On fête les anniversaires, on joue aux cartes, on discute, ... La bonne ambiance y règne toujours.
- La cotisation est minime.

La Bibliothèque Municipale.

- Responsable : Denis Dubois.
- La bibliothèque est ouverte **chaque vendredi de 17 H 30 à 18 H 30**. Les prêts sont gratuits.
- Les livres, prêtés par la Bibliothèque Centrale de Prêts, sont renouvelés tous les quatre mois.

Le Club de Gymnastique Féminine.

- Animatrice : Odile Dubois.
- Il fonctionne tous les **mercredis de 20 H à 21 H**. Il reprendra le mercredi 17 janvier.
- L'inscription annuelle est de 180 Francs, assurance comprise.
- Il est ouvert aux demoiselles et dames, âgées de plus de 18 ans. La remise en forme est garantie.

Permanences de Mr SANIEZ.

- Les **lundi, mardi, jeudi et vendredi** à partir de 17 H.
- Pendant les vacances scolaires : **chaque lundi** de 9 H à 10 H.

Ouverture de la Mairie.

- Les **lundi, mardi, jeudi et vendredi** de 13 H 30 à 17 H 30. Le **mercredi** de 13 H 30 à 15 H 30.
- Pendant les vacances : **deux après-midi** par semaine : les jours sont affichés à la "boite" de la mairie et dans les commerces locaux.

Cérémonie de Voeux au Maire.

- Elle est organisée par les **Adjoint**s. Elle a lieu le **1er** ou le **2ème dimanche** de janvier. **Tous les habitants sont invités.**

ENCORE UN REPAS AMICAL REUSSI



On s'est bien amusé...



On reviendra l'année prochaine !





On a bien mangé...





On a beaucoup parlé !



On en gardera un bon souvenir !





PENDANT ET APRES
L'ELECTION DU MAIRE
ET DE SES ADJOINTS



LA BROCANTE DE FOREST

UNE MANIFESTATION DE RENOMMÉE RÉGIONALE

Le 10 septembre dernier, nous étions au bureau d'accueil quand une dame, que nous ne connaissions pas, s'est avancée vers nous en disant : " nous avons organisé cette année notre 3ème brocante, on a bien réussi, puisqu'il y avait 59 exposants, mais il y a toujours de la pagaille. Vous, à Forest, il y a 500 exposants, et tout se passe dans le calme. Comment faites-vous ?"

Nous avons répondu à cette brave dame qu'une brocante, comme celle de Forest, ne se prépare pas sur un jour ou une semaine, mais sur plusieurs mois. Nous l'avons encouragée à former un solide Comité, bien uni, qui s'occupera de l'organisation. Nous lui avons enfin dit qu'il fallait compter sur la population entière pour accepter les nuisances de la journée.

Nous ne savons pas si elle suivra nos conseils, mais elle nous a quittés en nous renouvelant ses félicitations.

C'est vrai qu'une manifestation comme la brocante de Forest demande beaucoup de temps. C'est vrai qu'il faut penser à tout : la moindre chose oubliée et c'est l'erreur qu'on ne vous pardonne pas ! Des dizaines et des dizaines de milliers de visiteurs attendent notre brocante avec impatience. Ce jour-là, toute la population, ou presque, participe à la fête.

Nous ne remercierons jamais assez ceux et celles qui vont de brocante en brocante pour distribuer les bulletins d'inscriptions et placer les affiches publicitaires, ceux qui vont trouver les commerçants et les artisans pour qu'ils prennent une publicité dans les journaux locaux, ceux qui organisent les plans, placent les exposants et tracent les emplacements. C'est vrai que l'ordinateur a permis de parfaire l'organisation.

Nous n'oublierons pas ceux qui nous offrent leur entrée de cour pour installer un brocanteur supplémentaire et ceux qui nous laissent une prairie pour permettre le stationnement des véhicules. Un merci également à ceux et à celles, qui dès cinq heures du matin, accueillent les 1ers exposants.



Tout est en place, la fête peut commencer !